

2014

SEINE GRANDS LACS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2 **3**
ÉDITO
DE FRÉDÉRIC MOLOSSI

FAITS
MARQUANTS
2014

10
GARANTIR
LA RESSOURCE
EN EAU

4
LUTTER
CONTRE LES
INONDATIONS



14
ENVIRONNEMENT



4 **RÉSILIENCE** : LES RISQUES
D'INONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE
ÉTUDIÉS PAR L'OCDE

- Culture du risque
- Appui à la gestion des inondations : Co-construire les stratégies locales
- Feuille de route 2014-2016
- Un plan d'actions pour la Seine et la Marne franciliennes
- Site pilote de la Bassée : La concertation avance

10 **CLIMAT** : ÉTIAGE SUR LE BASSIN
DE LA SEINE

- Des besoins croissants
- Projet de recherche EUPORIAS

14 **EXEMPLARITÉ** : PRÉSERVATION
ET VALORISATION AU QUOTIDIEN

- Enrichir et partager les connaissances sur la biodiversité
- Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité
- Respecter la biodiversité, agir pour la préserver, la gérer, la valoriser
- Le volet environnement du projet d'aménagement de la Bassée

22

DES LACS-RÉSERVOIRS
AU CŒUR DE LA VIE
DES TERRITOIRES

18

LA VIE DES
INSTALLATIONS**18 OUVRAGES** : UNE GESTION
AU RYTHME DES TRAVAUX

- Le remplissage des ouvrages en 2014
- Le soutien du débit des rivières en 2014
- Missions de l'exploitant
- Contrôles
- Travaux de réhabilitation du canal d'amenée Seine
- Travaux sur le barrage de Pannecière
- Travaux en régie

**22 DIALOGUE** : UN DÉVELOPPEMENT
LOCAL DURABLE

- Informer et sensibiliser les acteurs locaux
- Programme d'actions de prévention des inondations d'intention de la Seine troyenne

26

SEINE GRANDS LACS
EN MOUVEMENT**26 GOUVERNANCE** : SEINE GRANDS
LACS EN MOUVEMENT

- Les EPTB et la loi Maptam
- Gouvernance : À la rencontre des acteurs du bassin
- État des lieux des acteurs cartographié
- 4 typologies territoriales pour la gestion du cycle de l'eau
- Une meilleure appréhension des gestionnaires et de leurs attentes
- Budget 2014
- Ressources humaines
- Le Conseil d'administration

FAITS MARQUANTS 2014

JANVIER
2014



Restitution de l'étude OCDE sur les conséquences d'une crue majeure de la Seine



FÉVRIER
2014

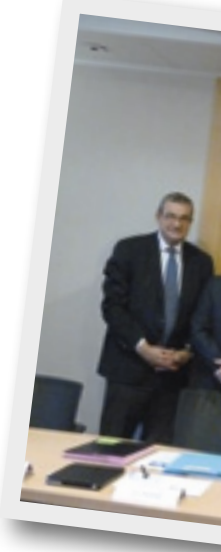


Fin du rempoisement du lac de Pannecière

JUIN
2014



Début de l'examen technique complet du lac Aube



SEPTEMBRE
2014



Les 40 ans
du lac du Der
fêtés lors
des Journées
européennes
du patrimoine

DÉCEMBRE
2014



Signature
de la convention
de financement
du PAPI de la Seine
et de la Marne
franciliennes

ÉDITO

2014 a été riche en réalisations que vous retrouverez dans ce rapport d'activité « nouvelle formule » ; mais aussi riche en projets. La recherche de l'excellence doit rester notre priorité.

Le Conseil d'administration a souhaité la mise en place d'un Programme pluriannuel d'investissements ambitieux pour l'entretien et la réhabilitation de nos lacs-réservoirs. Dans le même temps, je suis particulièrement attentif au développement de notre travail de modernisation de la gestion de nos ouvrages. Nous devons poursuivre et amplifier nos efforts pour rénover et moderniser.

La convention pour le financement du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes a été signée avec tous nos partenaires. De nombreuses actions sont engagées. Le PAPI, c'est aussi le projet de la Bassée. Nous poursuivons

le travail de concertation
avec les décideurs locaux
et les habitants.

**Il est essentiel
de maintenir
la qualité de nos
missions pour assurer
la modernisation
de la gestion de nos
ouvrages.**

Notre territoire de responsabilité s'élargit. Troyes, Saint-Dizier et bientôt Auxerre ou Meaux sont nos partenaires, qui peut-être seront prochainement membres de notre Institution. Celle-ci va devoir évoluer. Nous serons syndicat mixte en 2018. Les prochaines évolutions législatives vont nous engager à travailler avec la Métropole du Grand Paris et redessiner nos champs de compétence et de responsabilité.

Quoi qu'il en soit, l'EPTB s'engage résolument vers l'avenir pour être le garant d'une exploitation optimum de nos quatre lacs-réservoirs, expert et engagé dans la gestion des inondations et des étiages, promoteur d'une politique environnementale exemplaire, attentif aux conséquences du changement climatique.

Notre savoir-faire d'exploitant et notre expertise au service des territoires et de leurs habitants sont et doivent rester notre image de marque pour relever les nombreux défis à venir, entre autres celui d'être un acteur influent pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Frédéric Molossi

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis



CULTURE DU RISQUE

La gestion du risque se segmente classiquement entre protection, prévision et prévention.

En France, les mesures de protection ont longtemps prédominé dans les projets de lutte contre les inondations. Cependant, depuis une vingtaine d'années, la notion de prévention émerge dans une volonté de gestion globalisée du risque. Parmi ces mesures, **la réduction de la vulnérabilité apparaît comme la mesure primordiale permettant de réduire tant les conséquences matérielles que les pertes humaines.**

La prévention, *a contrario* de la protection et de la prévision qui nécessitent des moyens techniques et financiers, reste accessible aux populations exposées qui peuvent faire preuve d'initiatives personnelles. Les grandes crues de la Seine et de la Marne qui remontent

aux années 1910, 1924, 1955 ou de façon plus modeste à 1982, sont des souvenirs lointains ou inexistantes pour la grande majorité des Franciliens. Les populations sont globalement peu sensibles, voire incroyables face aux risques d'inondation, sous-estimant très largement sa réalité. Dans la perspective d'une meilleure efficacité, il est nécessaire que les citoyens soient clairement informés des phénomènes auxquels ils devront faire face. L'information et la communication ainsi que l'entretien de la mémoire du risque peuvent contribuer à forger une conscience du risque. Cette transmission de la connaissance doit être assurée en partie de manière formelle par les institutions. Cette conscience du risque doit pallier l'absence d'événements graves sans lesquels elle s'étirole.

Pour une crue centennale similaire à celle de janvier 1910

(8,60 m à la station de Paris-Austerlitz),
l'OCDE a estimé l'impact à :

30 milliards d'euros de dommages

400 000 emplois directement affectés

Impact à **5** ans sur le PIB coûtant jusqu'à

50 milliards d'euros supplémentaires

5 millions de personnes sinistrées

1,5 million de personnes sans électricité et

1,3 million sans eau potable

Territoire à l'arrêt

pendant plusieurs mois et réseaux critiques (électricité, eaux, télécoms, transports) impactés : l'économie nationale, voire européenne, en souffrirait durablement

Évacuateur de crue, Pannecièrre, Morvan



Comiter IDF, Paris
Mai 2014

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI)

Le plan de gestion des risques d'inondation fixe pour six ans quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Il propose un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise et la culture du risque.

Appui à la gestion des inondations

Co-construire les stratégies locales

Dans le cadre de l'application de la directive inondation, l'État a souhaité réorganiser la gouvernance de la gestion du risque inondation en Île-de-France.

Feuille de route 2014-2016

Le comité territorial Seine-amont Île-de-France, animé par l'EPTB Seine Grands Lacs, coordonne le débat entre les élus locaux, les services de l'État et les autres parties prenantes sur le secteur Seine-amont du TRI. À partir des réponses aux questionnaires adressés en 2013 aux 93 communes TRI de son territoire de reconnaissance, et des consultations menées avec les différentes parties prenantes, un projet de note de diagnostic et d'enjeux a été réalisé dans la perspective de définir les grands objectifs du territoire en amont du comité stratégique du 15 juillet 2014.

Des réunions d'échanges ont été ainsi menées sur chaque axe fluvial du comité. Elles ont rassemblé près de 200 personnes.

Le Comité territorial plénier du 12 novembre 2014 a été l'occasion de présenter la feuille de route pour la période 2014-2016, au terme de laquelle sera arrêtée la stratégie locale. Les phases en cours et à venir visent à construire, avec les collectivités locales et les acteurs de la gestion du risque, des stratégies locales de gestion des risques pour réduire les conséquences négatives des inondations sur les TRI, ainsi que le premier Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ce plan, cohérent avec les politiques de gestion de l'eau actuelles, fournira une feuille de route partagée sur le bassin Seine-Normandie.

Le Territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'agglomération francilienne comprend 141 communes, réparties sur les axes Seine, Marne et Oise, s'étendant sur les huit départements de la région Île-de-France. Du fait de cette spécificité, et afin de permettre une homogénéité de l'action, c'est l'État qui pilote et anime la stratégie locale de gestion du risque inondation à l'échelle de ce TRI.

UN PLAN D' ACTIONS POUR LA SEINE ET LA MARNE FRANCILIENNES

Selon l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE - janvier 2014), les conséquences d'une crue majeure de la Seine sont évaluées, selon les scénarios, de 3 à 30 milliards d'euros de dommages directs et affecteraient potentiellement, directement et indirectement, jusqu'à 5 millions de citoyens de la métropole francilienne.

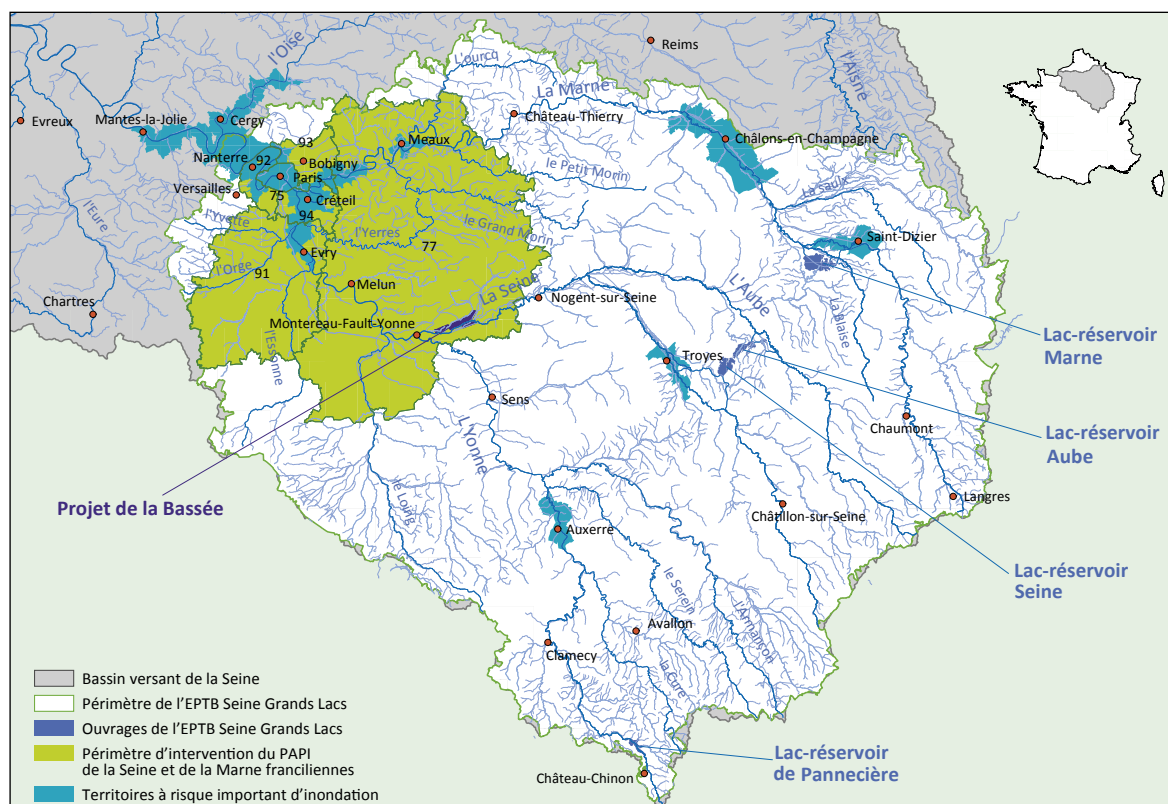
Pour prévenir les risques d'inondation sur le territoire francilien, anticiper les scénarios et en réduire les conséquences, l'EPTB Seine Grands Lacs, Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne

sont porteurs d'un **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**. Ce dispositif, auquel l'État apporte un concours financier, va permettre d'assurer la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle du bassin de risque (de la Seine et de la Marne franciliennes). Les quatre membres de l'EPTB assurent la maîtrise d'ouvrage des actions qu'ils souhaitent réaliser à l'échelle de leurs territoires tandis que l'EPTB Seine Grands Lacs est chargé de la maîtrise d'ouvrage des actions à caractère interdépartemental. Il veille à la cohérence et à la coordination de l'ensemble.



68 ACTIONS SUR 6 ANS

Le programme, labellisé par l'État en décembre 2013, s'étend sur 6 ans et sera révisé à mi-parcours en 2016. Son coût estimé est de 110 504 500 € HT (valeur 2013). À ce jour, les cofinancements de l'État et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permettent la mise en œuvre de 26 actions pour un montant de 33,5 millions d'euros. La convention de financement a été signée le 10 décembre 2014, en présence de M. Daubigny, Préfet de région, coordonnateur de bassin, à l'occasion du premier Comité de pilotage du PAPI. Le financement complémentaire d'autres acteurs, dans le cadre du plan Seine, permettrait d'engager l'ensemble des actions.



Site pilote de la Bassée

La concertation avance

Partie intégrante du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, dont il constitue l'un des éléments majeurs, le projet du site pilote de la Bassée poursuit un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire remarquable de la Bassée aval.

À l'étude depuis les années 1990, ce projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues a fait l'objet de concertations avec les acteurs locaux, puis a été soumis au débat public entre 2011 et 2012. Aujourd'hui, c'est le choix du site pilote qui fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation locale.

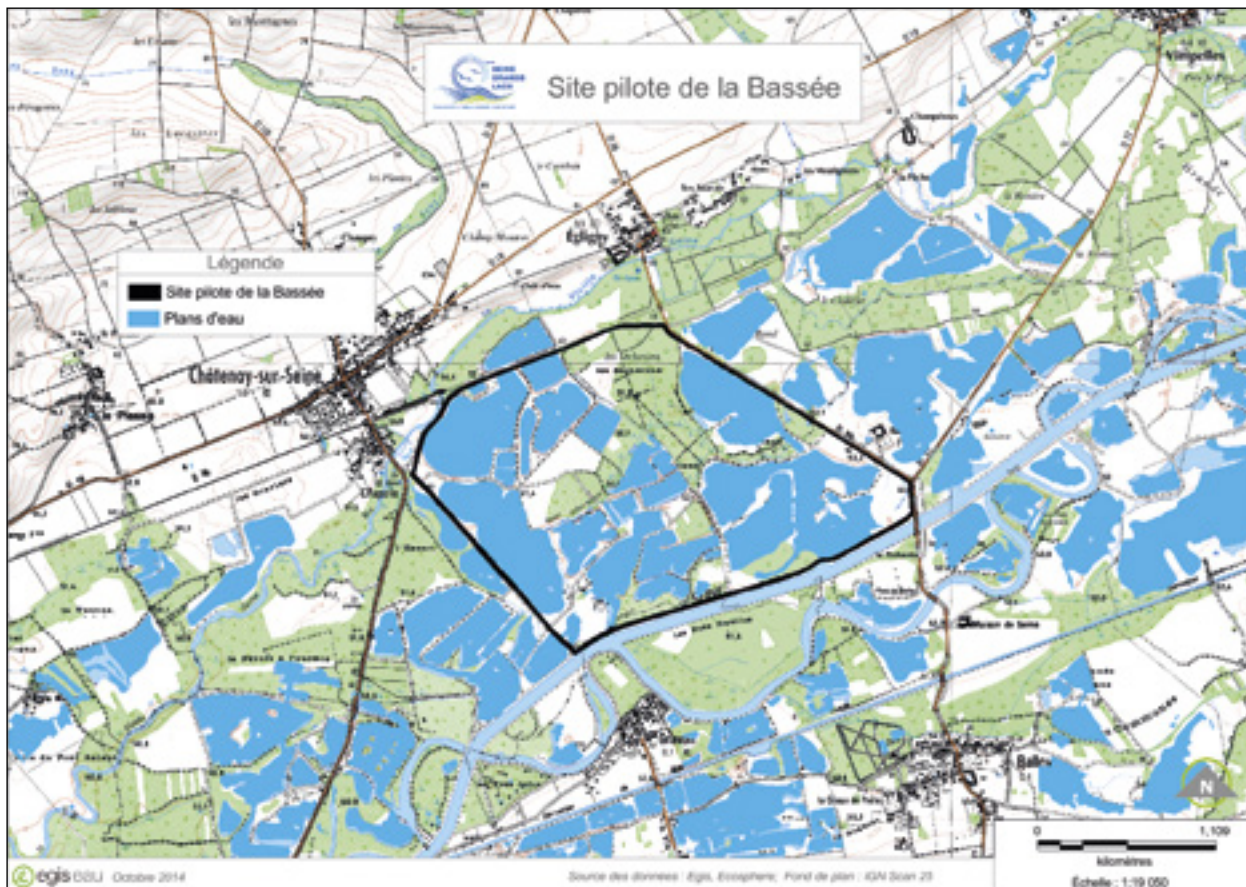
LE CHOIX DU SITE PILOTE

Huit scénarios débattus

La nouvelle phase de concertation s'est ouverte par une réunion publique le 7 novembre 2013. Elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2014 avec la tenue de trois comités de pilotage organisés en février, juin et novembre. Ces réunions ont été l'occasion pour l'EPTB Seine Grands Lacs de présenter aux acteurs locaux du territoire les résultats des analyses basées sur des indicateurs techniques, écologiques et d'usages appliqués à huit scénarios constitués d'un ou de plusieurs des espaces endigués (casiers) présentés au débat public entre novembre 2011 et février 2012.



Azuré des Coronilles



Les premières analyses techniques présentées lors du comité de pilotage du 4 février ont permis d'éliminer deux premiers casiers qui présentaient des coûts de construction excessifs, ainsi que des enjeux écologiques d'importance pour l'un d'entre eux. Une analyse multicritères détaillée, basée sur des données mises à jour (habitat, données écologiques, activités carrières, agricoles, chasse et pêche, etc.) et de nombreux indicateurs, a ensuite été menée sur les scénarios restants. Le tracé de certains d'entre eux a été modifié pour s'inscrire au mieux dans les contraintes du site pilote, à savoir un volume de stockage de l'ordre de 10 millions de m³ d'eau pour un coût maximal de 100 millions d'euros TTC.

Les résultats de cette analyse, présentés lors du comité de pilotage du 3 juin, ont conduit à éliminer cinq autres casiers qui se trouvaient être moins favorables tant pour leur coût que pour leur impact sur les usages et la biodiversité.

LE CHOIX DU SCÉNARIO NORD

Avant de procéder au choix définitif du site pilote de la Bassée, une mise à jour des données écologiques sur les deux scénarios finalistes a été décidée par l'EPTB Seine Grands Lacs à la demande des services de l'État. Une campagne d'inventaires faune-flore s'est ainsi déroulée de mai à fin août.

L'ensemble des données récoltées a permis de compléter le volet écologique de l'analyse multicritères, que Seine Grands Lacs a présenté lors du dernier comité de pilotage de novembre : **le scénario 5b, aussi appelé « Scénario Nord », a été retenu** à l'issue de cette dernière réunion rassemblant une centaine de personnes.

La poursuite du projet

En 2015, la concertation sera poursuivie par des réunions communales avec les propriétaires concernés par le projet de site pilote, et des réunions thématiques par usage. Parallèlement, les pièces des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études ou reconnaissances complémentaires seront finalisées, et une étude spécifique sur le foncier et les usages présents au sein du site pilote sera menée.



O2

GARANTIR
LA RESSOURCE
EN EAU

Climat

Étiage sur le bassin de la Seine

Dans le bassin parisien, les sécheresses frappent moins les esprits que les inondations. En effet, l'action déterminante des lacs-réservoirs et la présence des barrages de navigation, maintenant un plan d'eau relativement constant, font oublier que dans le passé, et notamment au XIX^e siècle, la Marne et la Seine pouvaient quelquefois se traverser à pied.



Pont Marie,
Paris 1942

Des besoins croissants

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, la population des villes, et de l'agglomération parisienne en particulier a été multipliée par 20. La population actuelle du bassin de la Seine est estimée à environ 16 millions d'habitants, représentant près du quart de la population française, avec une densité de population de 200 hab/km², soit presque le double de la moyenne nationale. Cette population se concentre pour la plus grande part dans l'agglomération parisienne (11 millions d'habitants). En amont de la région parisienne, les principales agglomérations sont localisées le long des grands affluents et la densité de population suit assez fidèlement le tracé des cours d'eau.

Les besoins pour satisfaire les prélèvements d'eau nécessaires aux multiples usages domestiques, industriels ou agricoles sont aujourd'hui considérables. Ainsi en Île-de-France : 6,5 millions de personnes sont alimentées en eau potable à partir de prélèvements effectués dans les grandes rivières, tandis qu'une centrale nucléaire et trois centrales thermiques permettent d'assurer la production électrique de la région.

Par ailleurs, maintenir un débit suffisant est un enjeu pour la qualité des eaux et la survie piscicole compte tenu des rejets des stations d'épuration.



ÉTUDE CLIMAWARE

Deux objectifs :

- Évaluer l'impact du changement climatique à l'horizon 2050 sur l'hydrologie du bassin et la gestion des lacs-réservoirs.
- Proposer et évaluer des stratégies d'adaptation de la gestion des lacs-réservoirs.

Le projet de recherche CLIMAWARE*, porté par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) a poursuivi ces deux objectifs entre 2010 et 2014 dans le cadre du programme européen IWRM-Net*.

Les tendances hydrologiques en conditions naturelles

Les résultats indiquent une augmentation de la sévérité et de la longueur des étiages, soit des périodes de l'année où le niveau des rivières est au plus bas (- 40 % sur le débit mensuel d'étiage de période de retour 5 ans).

Deux types de mesures d'adaptation envisagées :

- De nouvelles courbes de gestion mieux adaptées au climat futur.
 - Une commande en temps réel des ouvrages sur la base d'une gestion prédictive.
- Ces mesures d'adaptation permettent une légère amélioration des performances, mais même avec une gestion adaptée, les indicateurs montrent un impact significatif du changement climatique sur les étiages.

Un outil opérationnel

L'IRSTEA a remis un outil opérationnel permettant de tester les impacts du changement climatique mais aussi de tester des scénarios de modifications des règlements d'eau des ouvrages. En complément, l'EPTB Seine Grands Lacs prévoit de développer, en partenariat avec les acteurs du bassin, un programme d'actions en amont de Paris portant à la fois sur une meilleure connaissance et une gestion innovante et collaborative des étiages, et sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation des étiages dans un contexte de changement climatique.

* CLIMAWARE

Le projet étudie les conséquences quantitatives du changement climatique sur la ressource en eau et son usage. En particulier, l'étude de cas française porte sur les conséquences du changement de régime hydrique sur les pratiques de gestion des lacs de barrage situés à l'amont du bassin de la Seine, en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

Projet de recherche EUPORIAS

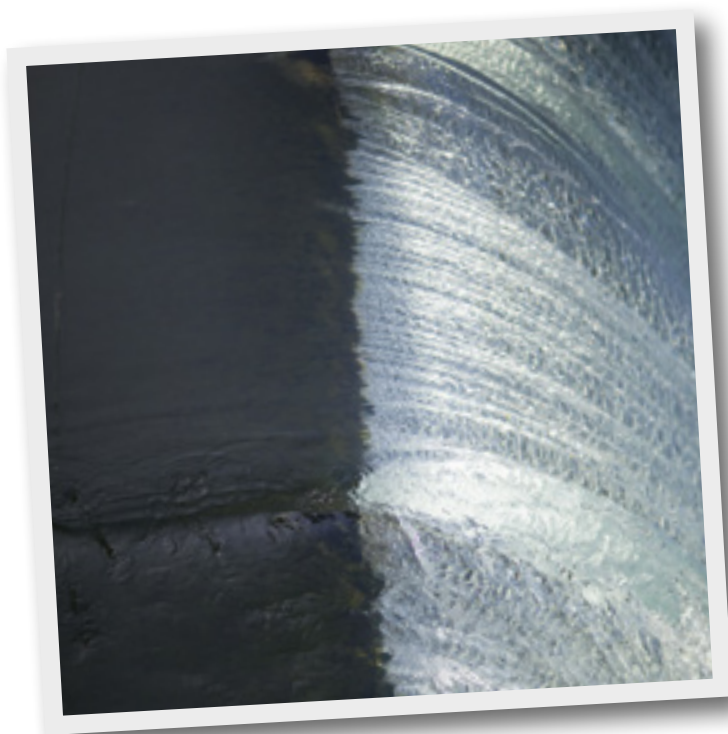
Amorcé en novembre 2012, le projet EUPORIAS a pour objectif d'améliorer la résilience de la société et des entreprises face aux risques climatiques. Financé par la Commission européenne via le septième Programme Cadre de Recherche et Développement, il est ouvert pour une durée de 4 ans.

Cet effort de recherche se fait au plus près des parties prenantes européennes, qu'il s'agisse d'utilisateurs actuels ou potentiels, de décideurs publics ou privés. Il est, en effet, destiné à développer des prototypes de services climatiques répondant aux besoins spécifiques des utilisateurs finaux, sur des prévisions allant du mois à la décennie.

Ce projet rassemble 24 organisations parmi lesquelles des instituts nationaux de météorologie, des universités, des organismes du secteur privé, ainsi que des organisations internationales. Météo France a été retenu pour ce projet, avec une mise à disposition de données prototypes pour deux gestionnaires de lacs-réservoirs dont l'EPTB Seine Grands Lacs.

Les prévisions météorologiques saisonnières fournissent des tendances en termes de précipitations et débits à un horizon de 1 à 6 mois. Afin d'évaluer si ces prévisions saisonnières pourraient permettre d'améliorer la gestion des lacs-réservoirs, la méthodologie proposée prévoit d'une part de rejouer des années anciennes et d'autre part de présenter des prévisions saisonnières lors des comités techniques de coordination des études et travaux.





Partage d'expérience à Bruxelles

La conférence de clôture du programme IWRM-Net* s'est tenue les 21 et 22 octobre 2014 à Bruxelles.

Ces deux journées de présentation des résultats de chacun des projets de recherche concernés ont permis à l'EPTB Seine Grands Lacs d'échanger avec les intervenants, les chercheurs et les autres gestionnaires de l'eau européens afin de tirer le meilleur parti des résultats des recherches menées dans le cadre d'IWRM-Net et de confronter les politiques de gestion de l'eau des différents pays ainsi que le degré d'acceptation de ces politiques en fonction des cultures de chaque région.

Des contacts ont ainsi pu être pris en vue de partenariats futurs sur la thématique de la gestion des étiages et de l'atténuation de leurs impacts.

*L'ERA-Net IWRM.Net Integrated Water Resource Management : réseau européen d'échanges pour l'amélioration de la diffusion des résultats de recherche sur la Gestion Intégrée des Ressources en eau- réseau transnational de 17 financeurs de la recherche issus de 14 pays, ainsi que quelques observateurs.



O3

ENVIRONNEMENT

Exemplarité

Préservation et valorisation au quotidien

Propriétaire de plusieurs milliers d'hectares de plans d'eau, d'emprises, de rives et de forêts, l'EPTB se doit naturellement d'être exemplaire en matière environnementale. C'est l'une de ses missions prioritaires. L'EPTB mène une politique environnementale ambitieuse sur ses lacs et leurs têtes de bassin, afin de développer son expertise et ses connaissances dans la perspective d'un déploiement d'actions à l'échelle du bassin. Cette démarche concilie la valorisation et la préservation de cet environnement, la lutte contre les inondations et le soutien des étiages, tout en garantissant les usages socio-économiques et de loisirs.

Enrichir et partager les connaissances sur la biodiversité

Partenariats

Un nouveau partenariat avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien a vu le jour en 2014. Ce partenariat s'attache, dans le cadre du programme de recherche sur la biodiversité régionale, à décrire les enjeux de conservation des espèces végétales menacées sur les emprises des lacs-réservoirs et à procéder

à l'inventaire d'algues ressemblant à des plantes aquatiques (characées).

Le renforcement de la coordination du travail accompli par les partenaires sur les différents lacs a constitué le maître mot de la première réunion de présentation des actions écoulées et de la programmation à venir. Ce rendez-vous des partenaires environnementaux de l'EPTB devient annuel afin de renforcer le lien entre les acteurs et assurer plus de cohérence dans les actions.

Opération de nettoyage des rives, benne de déchets



Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité

Les opérations de sensibilisation et de formation à la biodiversité ont touché tous les publics. C'est le cas, par exemple, de personnes en situation de réinsertion, sous la houlette des services du ministère de la Justice, au travers de leur participation à des opérations de nettoyage de rives.

C'est bien sûr auprès des agents de l'EPTB, acteurs majeurs sur le terrain, qu'a été mis l'accent de sensibilisation.

Dans le cadre d'un inventaire participatif, les agents en charge de l'entretien des emprises ont conduit un inventaire des populations de papillons pour mesurer les effets des changements de pratiques d'entretien sur les surfaces en herbe, selon le programme « Vigie Nature » proposé par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Le personnel de l'EPTB Seine Grands Lacs a également été acteur de la sensibilisation à destination des communes riveraines, en organisant une journée de démonstration de ses pratiques environnementales avec présentation du matériel utilisé dans le cadre du désherbage alternatif, de l'entretien par pâturage et des procédés pour la limitation

de l'ambrosie. En outre, chaque nouveau collaborateur, quel que soit son domaine de compétence, est sensibilisé à la politique environnementale conduite en interne. Lors d'une séance de plantation d'arbres fruitiers, chaque participant peut planter « son arbre », qui témoigne de son arrivée et de son engagement.

03

ENVIRONNEMENT



Succise des prés

Respecter la biodiversité, agir pour la préserver, la gérer, la valoriser

La protection de la ressource en eau et l'adoption de nouvelles pratiques de gestion ont été les dominantes de l'année 2014.

Ces programmes ont été déclinés sous la forme de diverses réalisations comme la création, la réhabilitation d'un réseau de mares, la reconversion de peupleraies en prairies de fauche, beaucoup plus riches d'un point de vue écologique (abattage de 3 300 peupliers), des travaux de lutte contre les espèces invasives, la valorisation, la mise en place de nids artificiels pour les hirondelles

et le tri des produits de dégrillage (déchets accumulés à l'entrée des ouvrages par les courants).

En ce qui concerne le programme de renforcement de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité, une pêche de sauvetage des poissons du canal d'aménée Seine a été opérée en juin 2014 et la fin du repoissonnement du lac de Pannecièrre a été effective fin février 2014.



AU-DELÀ DES LACS-RÉSERVOIRS

Une étude hydromorphologique sur la Droye (52), ainsi qu'une étude micro-habitats pour la redéfinition des débits réservés de la Marne, la Seine et l'Aube, ont été engagées afin de déterminer les nouvelles actions à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de la reconquête hydromorphologique des cours d'eau tributaires des lacs-réservoirs. Des propositions d'actions environnementales dans le cadre du site pilote de la Bassée ont été formulées au travers de plusieurs ateliers animés au cours de l'année 2014. Ces réunions ont notamment permis de choisir le site pilote et les scénarios de valorisation écologique.

L'EPTB a également participé aux réunions relatives à la déclinaison des stratégies régionales pour la biodiversité en Île-de-France, en Bourgogne et en Champagne-Ardenne. Dans le cadre de notre partenariat avec le contrat de bassin « Plaines et coteaux Seine centrale urbaine », des échanges ont été réalisés sur la politique « Zéro phyto ».

L'EPTB a signé la charte de l'eau du Conseil départemental de la Nièvre. Au-delà des frontières, un échange avec nos homologues du Québec s'est déroulé avec l'organisme du bassin versant des 7 et un retour d'expérience sur la gestion des plantes aquatiques envahissantes est à développer.

Le volet environnement du projet d'aménagement de la Bassée

La valorisation écologique et l'étude sur les anciens méandres

Le deuxième objectif du projet d'aménagement de la Bassée, conservé dans l'opération de site pilote, vise à participer à la valorisation écologique de ce territoire remarquable, mais dont la biodiversité s'est appauvrie au fil du temps.

Les ateliers de travail qui se sont tenus sur le territoire fin 2013 et fin 2014 avec les associations naturalistes, les collectivités locales, les services de l'État et les représentants du monde socioprofessionnel, ont permis de définir des mesures d'aménagement et de gestion écologique du site pilote afin de l'insérer dans un programme global de restauration et de valorisation écologique de la Bassée aval.

Les actions proposées, tant pour l'insertion écologique du site pilote que pour les actions de valorisation écologique du territoire, reposent en particulier sur la restauration de zones humides, la réhabilitation ou la création d'annexes hydrauliques, et l'amélioration des continuités hydro-écologiques.

Parallèlement, l'EPTB Seine Grands Lacs a finalisé, de concert avec Voies navigables de France, le programme de maîtrise d'œuvre relatif à la valorisation des anciens méandres de la Seine. Ce programme comprend des actions de valorisation écologique et de développement écotouristique des méandres. Il est en outre envisagé d'étudier l'intérêt d'une reconnexion des méandres dans le cadre d'une thèse spécifique.

Herbier Potamots



2014 en chiffres

21 hectares de prairies réhabilités

67 000 alevins de perche et d'ablette sauvés lors de la pêche de sauvetage du canal d'aménée Seine

188 papillons comptabilisés lors du protocole

920 kg d'ordures ramassés lors de l'opération « rives propres »

22 arbres fruitiers plantés par les nouveaux arrivants lors de l'opération « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine »

A worker wearing a dark, muddy protective suit and a cap with a headlamp is working on a metal structure, possibly a dam or reservoir. The worker is focused on a task, and the background shows a large concrete structure with vertical metal bars.

04

LA VIE DES
INSTALLATIONS

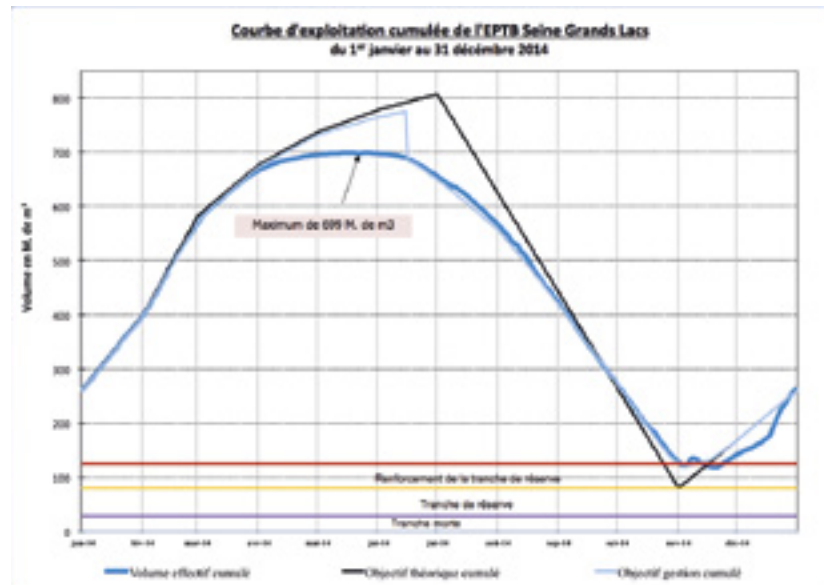
Ouvrages

Une gestion au rythme des travaux

L'année 2014 n'a pas connu de phénomène exceptionnel. Cependant, la gestion des ouvrages a été adaptée aux travaux en cours, en particulier sur les lacs-réservoirs Seine et de Pannecièrre, ainsi qu'aux nécessités techniques liées à la réalisation de l'examen technique complet (ETC) du lac-réservoir Aube.

Le remplissage des ouvrages en 2014

Les crues d'automne 2013 avaient provoqué un surstock important, mais le remplissage a pu être poursuivi conformément aux objectifs en janvier et février. Au printemps, en raison d'un temps anticyclonique très sec, les débits des cours d'eau ont été très faibles. Dès le mois d'avril, les apports naturels devenaient insuffisants pour poursuivre le programme de remplissage. Le volume maximum retenu était atteint dans les ouvrages entre la mi-mai et début juin. **Le 15 mai, les 4 lacs-réservoirs stockaient un volume de 699 M. de m³ (87 % de la capacité normale).**



Le soutien du débit des rivières en 2014

Les restitutions ont débuté le 16 juin et se sont déroulées conformément à l'objectif de gestion. Durant l'été, elles ont représenté de 21 m³/s au mois de juin à 66 m³/s en octobre, c'est-à-dire 40 % du débit d'environ 150 m³/s à Paris.

La nouvelle campagne de remplissage 2014-2015 a débuté entre mi-novembre et décembre sur l'ensemble des ouvrages.

Le programme de remplissage des lacs-réservoirs pour l'année 2014 prévoyait :

- Un arrêt des prises sur le lac-réservoir Seine le 1^{er} mai à 190 M. de m³ (91 % de la capacité normale) pour permettre une vidange progressive du canal d'aménage en vue d'une nouvelle tranche de travaux de confortement de cet ouvrage.

- Une limitation de la vitesse de montée du plan d'eau du lac-réservoir de Pannecière, ainsi qu'une limitation du remplissage à la cote 322,75 mNGF, soit 76,2 M. de m³ (95 % de la capacité normale), dans le cadre de la finalisation du programme de confortement de l'ouvrage.

Sur le lac-réservoir Aube, les objectifs de gestion intégraient l'abaissement du lac Auzon-Temple dans le cadre de l'examen technique complet. Le volume retenu habituellement le 1^{er} novembre est atteint le 20 octobre, puis le niveau est abaissé d'environ 3 m par rapport aux cotes habituellement observées à cette période pour y réaliser des inspections sur les pieds de digues et des travaux sur le batardeau amont de la prise.



Entretien du siphon de la Boderonne, lac Seine



Contrôle de vannage,
canal de jonction Aube



PROJET DE MODERNISATION

Le projet de modernisation de l'exploitation des ouvrages hydrauliques, initié fin 2013, porte l'ambition d'une rénovation et d'une modernisation des équipements, mais également une volonté de faire évoluer les méthodes de travail vers une centralisation du contrôle-commande qui permet d'obtenir un visuel et d'opérer à distance des manœuvres sur un ou plusieurs ouvrages hydrauliques des 4 lacs-réservoirs.

Ce projet impacte certes le volet technologique (réhabilitation, restructuration, modernisation des équipements, mise en œuvre de technologies innovantes), mais aussi le volet organisationnel, managérial (gestion H24¹) et opérationnel des ouvrages, compétences à acquérir, synergies à mobiliser, relations avec les partenaires.

La question du niveau des équipements, des « métiers » développés (exploitant, mécaniciens, électriciens, automaticiens, agents du contrôle) et celle de l'organisation adoptée pour garantir le caractère opérationnel H24 des ouvrages ont été au cœur des premiers travaux et échanges entrepris. Cette question illustre les enjeux forts de ce projet, en particulier au titre de la mise en œuvre d'un programme de formations qualifiantes à destination des personnels impliqués directement ou indirectement dans l'exploitation des ouvrages.

1. Gestion humaine des ouvrages sur un cycle complet de 24 heures.

Missions de l'exploitant

L'exploitation des quatre lacs-réservoirs constitue le cœur des missions fondamentales de l'EPTB.

En première ligne, en cas de crise, les femmes et les hommes de la direction de l'exploitation apportent, même en l'absence d'évènement majeur, leur expertise au quotidien :

- À La gestion hydraulique des quatre ouvrages en application des règlements d'eau et des décisions du Comité technique de coordination des études et des travaux (Coteco) ;
- Au contrôle de ces ouvrages afin de s'assurer de leur niveau de sûreté et pour lequel un degré d'expertise élevé est requis ;
- À l'entretien et la maintenance de ces ouvrages afin de les conserver dans un bon état de fonctionnement en toutes circonstances.

Contrôles

Au-delà des actions menées au quotidien, l'exploitation des ouvrages a également été rythmée par :

- **La réalisation des visites techniques approfondies (VTA)** en janvier pour les ouvrages

de Pannecièrre et en octobre et novembre pour les lacs-réservoirs Marne, Aube et Seine. Ces visites organisées par les exploitants avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé permettent d'identifier les désordres nouveaux et d'appréhender l'évolution des désordres anciens afin de proposer une programmation des réparations à venir en fonction de leur degré de priorité.

- **Les inspections annuelles menées par les services de l'État (DREAL)** ayant pour objectif de s'assurer du bon état de fonctionnement et de surveillance des ouvrages.
- **Le démarrage de l'examen technique complet (ETC)** du lac-réservoir Aube dans le cadre de l'inspection décennale des ouvrages hydrauliques, y compris des parties en eau ou difficilement accessibles sans moyens spéciaux. Un abaissement prononcé du plan d'eau Auzon-Temple a été réalisé afin d'inspecter le parement amont de la digue de Brévonnes et de pratiquer une campagne d'inspection subaquatique. L'ETC se prolonge en 2015 et permettra d'établir la revue de sûreté de ces ouvrages.

Travaux de réhabilitation du canal d'aménée Seine

Pour la quatrième année consécutive, les travaux de la cuvette hydraulique du canal d'aménée Seine ont été reconduits en 2014 pour effacer les désordres observés en 2011. Ouvrage essentiel, ce canal amène l'eau des rivières au lac-réservoir Seine. Les travaux se sont déroulés à l'aval du pont SNCF sur la commune de Montiéramey et de part et d'autre du pont de la RD 28 sur la commune de Briel-sur-Barse. Les conditions météo optimales ont permis d'être en avance de 20 jours sur le planning originel. Les équipes ont donc débuté le programme des travaux initialement prévus en 2015. Ce sont près de 3 000 m de linéaires qui ont été réhabilités entre juin et novembre 2014.

Ce programme de restauration du canal se prolongera jusqu'en 2016 pour qu'il récupère sa capacité de dérivation initiale de 210 m³/s.

Travaux sur le barrage de Pannecièrre

Les fissures aval des voûtes qui n'avaient pas pu être traitées lors de la première phase de travaux de réhabilitation du barrage de Pannecièrre avaient entraîné une limitation de la remise en eau. En 2014, 539 m de fissures ont été injectées dans les voûtes droites à l'aide de nacelles et dans certaines voûtes biaisées à l'aide d'échafaudages érigés sur toute la hauteur. Un calfatage de chaque fissure a évité à la résine injectée de s'écouler en dehors des fissures.

Après la réalisation des butons de contreventement équipant les voûtes, des essais contradictoires ont été réalisés pour vérifier que la qualité des bétons coulés en place répondaient aux prescriptions du cahier des charges. Pour ce faire, des carottages ont été effectués pour réaliser des essais en laboratoire. Les résultats des essais d'écrasement des échantillons ont conclu à la conformité de la qualité des bétons.

Travaux en régie

Les saisons rythment le travail d'entretien et de surveillance quotidien du patrimoine très diversifié de l'EPTB, bûcheronnage en hiver, fauchage et broyage au printemps et en été, nettoyage des ouvrages et des fossés à l'automne ou dégrillage des prises d'eau en période de fortes dériviations. C'est, en effet, plus de 12 000 ha de terrains, en majeure partie composés d'espaces verts, 67 km de canaux, près de 40 km de digues, de nombreuses infrastructures en béton, un patrimoine bâti important ainsi qu'un parc d'engins industriels ou agricoles dont il faut assurer la maintenance courante. C'est lors d'événements particuliers comme les crues que les agents en astreinte 24 h / 24 h pour des opérations de surveillance font preuve d'un savoir-faire et d'une disponibilité jamais pris en défaut.



Contrôle des butons, barrage de Pannecièrre



Travaux sur le site de la prise d'eau en Aube



O5

DES LACS-
RÉSEROIRS
AU CŒUR
DE LA VIE
DES TERRITOIRES

Dialogue

Un développement local durable

Les 4 lacs-réservoirs de l'Institution, bien au-delà des seules fonctions techniques de régulation des débits qui ont justifié leur création, sont devenus au fil des ans des enjeux majeurs pour le développement durable des territoires où ils sont implantés, ainsi que pour la vie des cours d'eau à l'aval. On relèvera ainsi le rôle fondamental pour la biodiversité des lacs de Champagne-Ardenne, ainsi que leur attrait incontestable pour le développement économique de toute une région. Le lac de Pannecièrre s'inscrit également au cœur de l'action touristique des 6 grands lacs du Morvan.

Favoriser la proximité avec les acteurs locaux

En vue d'accompagner son évolution en tant qu'EPTB, l'Institution a, en 2014, poursuivi sa politique d'ouverture et de dialogue avec les territoires influencés par les lacs, que ce soit localement ou à l'aval.

En témoignent ainsi quelques exemples :

- Les commissions locales d'information et de communication et la révision concertée du règlement d'eau de Pannecièrre ;
- La participation aux commissions locales de l'eau ;
- La préparation, en partenariat avec l'agglomération troyenne d'un PAPI d'intention ;
- L'ouverture au public d'installations du lac du Der et de Pannecièrre à l'occasion des journées du patrimoine.



Lac de Pannecièrre,
Morvan

Informier et sensibiliser les acteurs locaux

L'information des principaux acteurs locaux concernés par la gestion des lacs-réservoirs, syndicats de rivière, collectivités locales, professions agricoles, usiniers ou usagers est l'une des actions prioritaires de l'EPTB. Des commissions locales d'information et de concertation mises en œuvre à l'initiative des Préfets et de leurs services se déroulent de façon régulière.

Lors de ces commissions, Seine Grands Lacs expose la situation hydrologique des bassins versants amont, la stratégie d'exploitation des lacs-réservoirs au travers de l'état de remplissage des ouvrages et les prévisions de gestion à venir intégrant les orientations fixées par le Comité technique de coordination des travaux (Coteco). Est également mentionnée la gestion d'évènements hydrauliques particuliers (exemple : des crues).

Si l'année 2014 n'a pas connu d'épisode remarquable du point de vue du niveau des eaux, le retour d'expérience sur la crue de mai 2013 de la Seine et de l'Aube et l'état de remplissage exceptionnellement haut

constaté en septembre et octobre 2013 ont fait l'objet d'informations et d'échanges.

Ce fut également l'occasion de présenter l'état d'avancement de la révision des **règlements d'eau** fixant les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques composant chacun des lacs-réservoirs.

RÉVISION DU RÈGLEMENT D'EAU DE PANNECIÈRE

Les règlements d'eau rythment de manière précise et rigoureuse la gestion des lacs, leur remplissage au jour le jour comme leur vidange mais également toutes les dispositions de surveillance et de contrôle. C'est un arrêté préfectoral qui définit ces règles.

À l'issue d'une concertation de plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs concernés et d'une consultation du public, et sur la base de plusieurs études techniques, le règlement d'eau de Pannecièrre a été approuvé le 27 janvier 2015 par le préfet de la Nièvre après un avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).

Son règlement d'eau défini en 1955 n'était plus en adéquation avec les exigences réglementaires du Code de l'environnement et les nouveaux besoins des usagers. Aussi, en 2011, en parallèle de la vidange décennale et du démarrage des travaux de réhabilitation de l'ouvrage, une démarche de révision complète a été engagée sous l'égide d'un comité de pilotage et de réunions de concertation avec les usagers et riverains.

Les nouvelles règles de gestion intègrent une augmentation de 50 % du débit réservé, ce qui permet d'améliorer la vie aquatique, un renforcement du volume dédié aux étiages tardifs, un avancement des restitutions dès le 15 juin et une optimisation des débits d'écrêtement permettant de perfectionner la gestion de crue du lac. Une révision des règlements d'eau des trois lacs-réservoirs de Champagne est en cours.

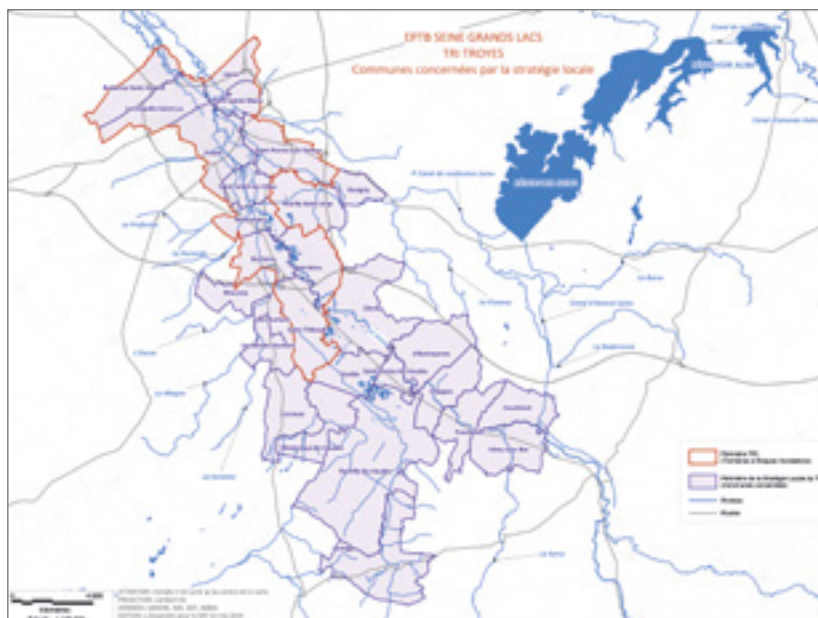
Programme d'actions de prévention des inondations d'intention de la Seine troyenne

Seine Grands Lacs, la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et l'État ont travaillé dès 2013 à la conception d'un Programme d'actions de prévention des inondations pour prévenir les risques d'inondation et en réduire ses conséquences dévastatrices sur le territoire de la région troyenne.

L'animation et la concertation menées par l'établissement, en tant que structure porteuse du programme, ont permis de fédérer une cinquantaine d'acteurs publics et de la société civile autour de ce dossier. L'objectif de ce PAPI, au stade d'intention, est d'affiner le diagnostic du territoire et d'alimenter les réflexions en cours autour de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation du Territoire

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)

Huit Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont inscrits dans le périmètre d'action de Seine Grands Lacs. Ces documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle de bassin hydrographique cohérent (le bassin versant de la Seine pour l'EPTB) fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Un membre élu du Conseil d'administration de Seine Grands Lacs siège dans chacune des Commissions locales de l'eau (CLE) chargées de l'élaboration et du suivi de SAGE. Seine Grands Lacs veille à assurer ainsi une coordination inter SAGE, notamment pour les thématiques relatives aux inondations, à l'étiage et au changement climatique.



à risque important d'inondation de l'agglomération troyenne, en préfiguration d'un PAPI « complet » à horizon 2017.

Le PAPI d'intention de la Seine troyenne, présenté le 9 avril 2015 devant la Commission Mixte Inondation, devrait débuter au second semestre 2015 après la signature de la convention cadre entre les co-financeurs et les maîtres d'ouvrage.

281 km² de périmètre d'action avec plus de 107 000 habitants

28 communes exposées au risque inondation

18 mois d'actions

605 500 € TTC

Des actions de réduction de la vulnérabilité, de connaissance du risque et de gestion de crise et post-crise.



*Journées européennes
du patrimoine,
prise d'eau Marne*



Inauguration de l'Office de Tourisme du Der, novembre 2014

Deux sites de Seine Grands Lacs exceptionnellement ouverts pour les Journées européennes du patrimoine

« Patrimoine culturel, patrimoine naturel » était le thème retenu pour les Journées européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre 2014. Poursuivant son orientation d'ouverture au grand public, Seine Grands Lacs s'est associé à cet évènement culturel incontournable, en Champagne-Ardenne et en Bourgogne. Deux sites étaient exceptionnellement ouverts au public : la prise d'eau du lac du Der et le lac-réservoir de Pannecièrre. Plusieurs centaines de visiteurs se sont pressés à la découverte des ouvrages pour écouter les visites commentées par les agents de Seine Grands Lacs.

L'année 2014 a été marquée par :

- **Le renouvellement**
en partie de la composition des CLE suite aux élections municipales.
- **L'examen du projet**
de SAGE des 2 Morin.
- **La tenue de réunion**
de commissions thématiques pour les SAGE de l'Armançon, de Croult-Enghien-Vieille Mer, Orge-Yvette, Yverres et Nappe de Beauce.
- **La rédaction des Plans**
d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du règlement du SAGE de la Bièvre.
- **Le choix du scénario**
stratégique du SAGE Marne Confluence.



06

SEINE GRANDS
LACS EN
MOUVEMENT

Gouvernance

Seine Grands Lacs en mouvement

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 modifie les conditions de gestion des inondations et des étiages sur le bassin amont de la Seine. Si cette loi confirme les missions des Établissements publics territoriaux de bassin, ces derniers doivent impérativement être des syndicats mixtes, ce qui n'est pas le cas de la majorité des EPTB.

Déversoir
d'extrémité
du canal
d'aménée
Seine



Les EPTB et la loi Maptam

La mise en œuvre de la loi Maptam provoque une évolution de la gestion des inondations et des étiages du bassin amont de la Seine, ainsi que de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Les établissements publics territoriaux de bassin ne peuvent plus être des structures interdépartementales et ont jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour se constituer en syndicats mixtes. La loi instaure une compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), confiée aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle crée le concept d'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage), à vocation directement opérationnelle en termes de maîtrise d'ouvrage. Enfin, la Métropole du Grand Paris doit être mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil d'administration de Seine Grands Lacs a débattu à plusieurs reprises de ces incidences et commencé à établir des orientations stratégiques pour le développement de l'Institution dans ce nouveau cadre législatif et réglementaire. Les élus réaffirment que la prévention des inondations et des sécheresses, ainsi que la gestion des milieux aquatiques, doivent impérativement continuer à être appréhendées à l'échelle du bassin versant de la Seine-amont. Seine Grands Lacs demeure à cette échelle l'outil de coordination, de mise en cohérence et de solidarité essentiel, y compris pour coordonner les futurs Epage qui verraient le jour sur son périmètre.



LA GEMAPI

Le législateur rend le bloc communal (ou à défaut, la commune) obligatoirement compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

Cette nouvelle compétence recouvre l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations et la mer, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. La loi instaure donc trois échelons en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : le bloc communal récipiendaire de la Gemapi, l'Epage, structure opérationnelle en maîtrise d'ouvrage et l'EPTB, coordinateur des politiques mises en œuvre à l'échelle du bassin et maître d'ouvrage en subsidiarité. Ainsi, le bloc communal qui était déjà responsable du « petit cycle de l'eau » se voit confier les missions inhérentes au « grand cycle ». Toutefois, le législateur a prévu qu'il puisse déléguer tout ou partie de la Gemapi à un Epage ou à un EPTB. Il l'autorise également à instaurer une « taxe Gemapi » visant à financer cette nouvelle compétence, dans la limite d'un plafond fixé à 40 euros par habitant.

Il est aussi prévu, dans chaque bassin, la création de « missions d'appui technique » pilotées par les préfets de bassin, afin d'accompagner la mise en place de la Gemapi.

L'EPTB Seine Grands Lacs a dressé une liste de questions concernant les contours précis de la Gemapi auxquels la loi ne répond pas clairement.

Il s'interroge sur les actions de suivi des SAGE, PAPI et stratégies locales ou encore sur ce qui concerne la ressource en eau, le soutien d'étiage et la prévention des sécheresses inhérentes au changement climatique. La mission d'appui technique qui a débuté en 2015 devrait donner des pistes de réponses.

Gouvernance

À la rencontre des acteurs du bassin

L'EPTB Seine Grands Lacs continue d'investir dans ses nouvelles missions sur l'ensemble de son périmètre de reconnaissance et a lancé, dans la perspective d'évolution de ses statuts, une étude sur la gouvernance du grand cycle de l'eau sur son périmètre.

L'étude a permis de dresser un état des lieux des acteurs cartographié

Cette base de données formelle constitue une première. Fondée sur la mobilisation de plusieurs sources (ministère de l'Intérieur, Agence de l'eau Seine-Normandie, EPTB Seine Grands Lacs, etc.), elle donne une vision aussi exhaustive que possible de la structuration de la gestion du grand cycle de l'eau sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB.

L'analyse définit 4 typologies territoriales caractérisant la gestion du cycle de l'eau

À partir d'une lecture croisée du réseau hydrographique, de l'occupation du sol et de la structuration de la gestion du cycle de l'eau, l'étude a mis en évidence 4 types de situations territoriales, depuis l'aval :

- **« les bassins polarisés »** : des territoires restreints très structurés témoins d'une réelle dichotomie urbaine/rural ;
- **« les bassins ressources pour l'extérieur »** : des territoires locaux face à des enjeux qui les dépassent, liés notamment à la proximité de la région parisienne ;
- **« la zone cultivée »** : des territoires de plaine marqués par une activité agricole intensive mais peu par la notion et la gestion de bassins versants ;
- **« le bassin rural facteur d'identité »** : des territoires ruraux pour lesquels les cours d'eau et les bassins versants participent à l'identité du territoire.



Port de Giffaumont
et digue de Rougemer,
Lac du Der

Une meilleure compréhension des gestionnaires et de leurs attentes permettant de formuler des recommandations

Au total, une soixantaine d'entretiens approfondis avec des responsables de structures gestionnaires du grand cycle de l'eau et de leurs partenaires techniques et financiers ont été conduits sur l'ensemble du territoire.

DEUX DÉCLINAISONS STRATÉGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Ces deux déclinaisons reposent tout d'abord sur le maintien des missions historiques consistant à assurer la gestion des barrages réservoirs destinés à l'écrêtement des crues et au soutien des étiages.

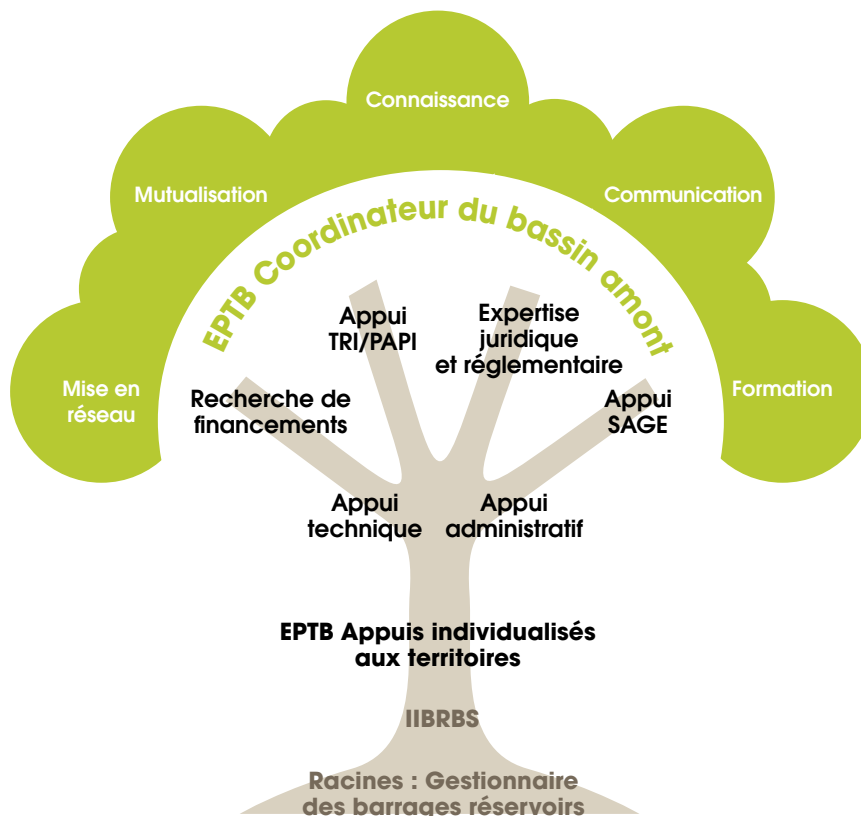
La première déclinaison

Elle consiste à envisager l'EPTB comme coordinateur du bassin amont de la Seine et renvoie essentiellement à la mise en œuvre adaptée des missions réglementaires d'un EPTB :

- coordination et mise en réseau des acteurs (animation forums territoriaux, commissions thématiques...);
- création et diffusion de connaissances (études globales, observatoire du territoire...);
- renforcement des compétences professionnelles (offre de formations techniques aux gestionnaires locaux, plateforme d'échanges entre territoires...);
- production d'avis réglementaires;
- communication (appui opérationnel à la communication pour les structures locales...);
- mobilisation de financements complémentaires.

La seconde déclinaison

Elle concerne la mise en place d'une ingénierie en appui à la demande des gestionnaires. Elle repose sur la mise en œuvre d'appuis relatifs à l'élaboration et l'animation de TRI/PAPI/SAGE et la structuration de la gestion de territoires « orphelins » et d'Epage. Cette déclinaison comporte des appuis thématiques (hydraulique, inondations, étiage, etc.), des expertises juridiques et réglementaires et éventuellement de réponse à des besoins administratifs et de gestion des ressources humaines.



06

SEINE GRANDS
LACS EN
MOUVEMENT

Un budget de
27 604 249,59 €

dont
15 329 852,24 €
pour l'investissement et

12 274 397,35 €
pour le fonctionnement

MOYENS FINANCIERS

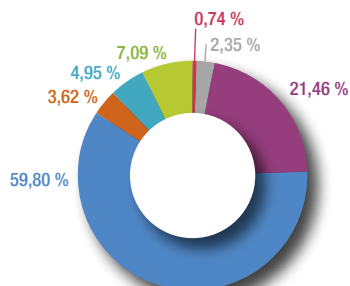
Le budget de l'établissement comprend la contribution des quatre départements membres fondateurs et la redevance pour service rendu pour soutien d'étiage depuis 2012.

Réunion du troisième comité des redevables en octobre 2013

Conformément aux engagements de l'EPTB, le Comité des redevables s'est réuni le 11 novembre 2014 afin de prendre connaissance notamment de la somme à répartir au titre du service rendu 2014 fixée à 7,5 M d'euros.

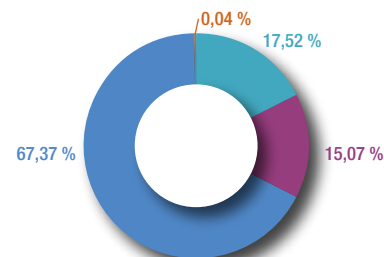
Budget 2014

**RÉPARTITION DES DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT : 12 859 695,85 €**
(hors remboursement du capital de la dette)



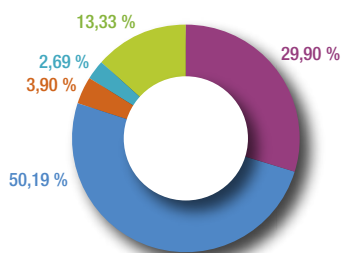
Forêts : 95 061,37 €
Programmes transversaux : 302 316,08 €
Pannecièrre : 2 759 710,41 €
Seine : 7 690 143,88 €
Aube : 465 216,70 €
Marne : 635 942,44 €
La Bassée : 911 304,97 €

**RÉPARTITION DES RECETTES
D'INVESTISSEMENT :
5 838 767,44 €**



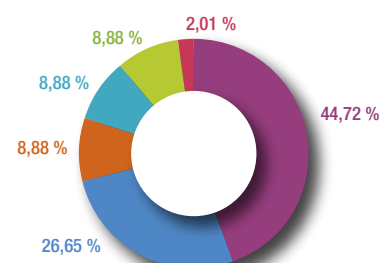
Subventions : 1 022 732,84 €
FCTVA : 880 156,66 €
Auto-financement : 3 933 617,94 €
Emprunt et dettes assimilées : 2 260 €

**RÉPARTITION DES DÉPENSES
RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :
12 274 397,35 €**



Charges générales : 3 670 606,02 €
Dépenses de personnel : 6 160 179,88 €
Charges exceptionnelles : 1 635 620,94 €
Autres charges : 478 363,13 €
Charges financières : 329 627,38 €

**RÉPARTITION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT :
24 409 768,76 €**



Produits des services : 10 915 775,02 €
Contribution de la Ville de Paris : 6 504 700 €
Contribution du Département des Hauts-de-Seine : 2 166 500 €
Contribution du Département de Seine-Saint-Denis : 2 166 500 €
Contribution du Département du Val-de-Marne : 2 166 500 €
Produits exceptionnels : 489 793,74 €

L'achèvement du chantier de confortement de l'ouvrage de Pannecièrre, ainsi que la poursuite de la réhabilitation du canal d'amenée Seine ont concentré plus de 78 % des dépenses d'investissement.

Hormis les dépenses liées au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) comprenant le programme d'études lié au site pilote de la Bassée (7 %), 12 % de ses dépenses ont été affectés à l'exécution du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

La poursuite de ces opérations a été rendue possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par la perception d'une redevance cumulant une grande part des produits de 2012 et la quasi-intégralité de ceux de 2013.



LA REDEVANCE POUR SERVICE RENDU

Seine Grands Lacs perçoit depuis 2012 une redevance pour service rendu pour le soutien d'étiage assise sur les prélèvements en eau des principaux bénéficiaires.

La dépense à répartir au titre de l'année 2013 était fixée à un maximum de 7,5 M€ pour un taux de 1,4 centime d'euros par m³ prélevé selon les hypothèses de prélèvements retenues.

Si l'année 2013 fut décisive quant à la mise en place technique de cette redevance, l'année 2014 la parachève par l'utilisation d'un mécanisme de gestion des trop et moins perçus, en plus d'un abattement sur les volumes inférieurs au seuil de prélèvement fixé à 100 000 m³. Ainsi, sur les prélèvements 2012, l'ensemble des trop perçus a été restitué au redevable (2,1 M€).

La redevance 2013 a été recalculée une fois l'ensemble des quantités prélevées connues sur l'exercice. Le taux 2013 a été réajusté à 1,16 centime d'euros par m³ prélevé tandis que le taux 2014 a été fixé par le Conseil d'administration le 11 décembre 2014 à 1,27 centime d'euros par m³ prélevé.

Entretien d'engin agricole, atelier Mesnil-Saint-Père (lac Seine)



Ressources humaines

Dans le cadre du projet de développement de l'EPTB, des objectifs ont été déterminés. Pour pouvoir mettre en œuvre les principales actions à engager, l'année 2014 aura vu le recrutement d'agents en charge des missions suivantes :

- Le confortement des missions actuelles pour la conception et de la mise en forme des projets de travaux d'entretien et de réparation des ouvrages de l'EPTB, définis dans un plan pluriannuel d'investissement ;
- L'appui du directeur général des services pour l'évolution statutaire et ou l'adhésion de nouveaux membres ;
- La mise en œuvre des actions du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, une équipe administrative et technique a été créée ;
- Le développement de l'expertise hydrologique et hydraulique à l'échelle du périmètre de reconnaissance de l'EPTB.

Le Conseil d'administration a décidé de créer un premier poste d'apprenti d'un niveau Master 2 pour participer à la mise en œuvre du PAPI Seine et Marne franciliennes.

Le 4 décembre 2014, les agents ont voté pour désigner pour les quatre prochaines années les représentants du personnel au sein des organismes consultatifs :

- Le comité technique (ex. CTP) ; la liste FO EPTB Seine Grands Lacs a été élue. Parmi cette liste ont été désignés les membres représentants du personnel du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- La Commission administrative paritaire (CAP) selon sa catégorie (A, B ou C) ;
- La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENTS AU 1^{ER} FÉVRIER 2015

- Unité territoriale bassins de l'Aube et de la Seine-amont : **51 agents**
- Unité territoriale bassin de l'Yonne : **8 agents**
- Unité territoriale bassin de la Marne : **33 agents**
- Services centraux de Paris : **38 agents**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 22 MARS 2015

Représentant la Ville de Paris

Membres du bureau

François Vauglin : 1^{er} vice-président
Annick Olivier : 4^e vice-présidente
Patrick Trémège : 6^e vice-président
Célia Blauel : 7^e vice-présidente
Nicolas Bonnet-Oulaldj : 8^e vice-président
Halima Jemni : 11^e vice-présidente
David Belliard : 12^e vice-président

Administrateurs

Pierre Auriacombe
Colombe Brossel
Anne-Christine Lang
Valérie Nahmias
Anne-Constance Onghena

*Représentant
le Conseil départemental
des Hauts-de-Seine*

Membres du bureau

Denis Larghero : 3^e vice-président
Daniel Courtès : 10^e vice-président

Administrateurs

Jean-Paul Dova
Michèle Fritsch

*Représentant
le Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis*

Membres du bureau

Frédéric Molossi : président
Josiane Bernard : 5^e vice-présidente

Administrateurs

Jean-Michel Bluteau
Bertrand Kern

*Représentant
le Conseil départemental
du Val-de-Marne*

Membres du bureau

Jacques Perreux : 2^e vice-président
Jean-Marie Breffillon : 9^e vice-président

Administrateurs

Gilles Delbos
Daniel Guerin



LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'EPTB

Le Comité consultatif s'est réuni le 3 décembre à Ivry-sur-Seine. L'ordre du jour était consacré dans un premier temps à la restitution de l'étude sur la gouvernance du cycle de l'eau puis dans un second temps à un échange au regard des suggestions formulées et du contexte législatif et réglementaire pour répondre à 4 questions principales :

■ quels territoires
d'intervention ?

■ quels champs
d'intervention ?

■ pour quelles
missions ?

■ avec quels moyens
humains et financiers ?

Près de 60 personnes ont participé aux débats qui ont permis de consolider les propositions formulées par l'étude et les principes suivants :

- Un engagement à respecter scrupuleusement une logique de subsidiarité et à laisser la priorité de portage ou d'appui aux institutions ou collectivités les plus proches des bassins versants quand elles existent, et quand elles sont prêtes à intervenir sur le même type de missions.
- Un engagement à accompagner des territoires en transition vers une autonomie future (prise de compétences, etc.).
- Un engagement à intervenir et apporter sa plus-value extérieure en tant que « tiers acteur » et faire avancer des processus rendus trop compliqués localement du fait de relations complexes ou conflictuelles entre acteurs locaux.
- Un engagement à intervenir auprès des territoires dépourvus de maîtrise d'ouvrage ou de compétences nécessaires.

Dernière minute

À la suite des élections départementales de mars 2015,
un nouveau Conseil d'administration a été mis en place le 5 juin 2015.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

installé le 5 juin 2015

Représentant la Ville de Paris

Membres du bureau

François Vauglin : 1^{er} vice-président
Annick Olivier : 4^e vice-présidente
Patrick Trémège : 6^e vice-président
Célia Blauel : 7^e vice-présidente
Nicolas Bonnet-Oulaldj : 8^e vice-président
Halima Jemni : 11^e vice-présidente
David Belliard : 12^e vice-président

Administrateurs

Pierre Auriacombe
Colombe Brossel
Anne-Christine Lang
Valérie Nahmias
Anne-Constance Onghena

Représentant le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Membres du bureau

Denis Larghero : 3^e vice-président
Daniel Courtès : 10^e vice-président

Administrateurs

Josiane Fischer
Gabriel Massou

Représentant le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Membres du bureau

Frédéric Molossi : président
Belaïde Bedreddine : 5^e vice-président

Administrateurs

Jean-Michel Bluteau
Bertrand Kern

Représentant le Conseil départemental du Val-de-Marne

Membres du bureau

Daniel Guérin : 2^e vice-président
Chantal Durand : 9^e vice-présidente

Administrateurs

Daniel Breuiller
Didier Guillaume



8 rue Villiot - 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 29 29
E-mail : eptb@seinegrandslacs.fr
www.seinegrandslacs.fr

